



Election des représentants du personnel

CAP PATS Catégorie B groupe 4

Scrutin du 6 décembre 2018

AVENIR SECOURS SERVICES PUBLICS CFE-CGC

| Numéro d'ordre | Nom prénoms et grade | Sexe (madame ou monsieur) |
|----------------|---|------------------------------|
| 1 | BAL Jimmy Technicien Principal 2eme Classe | Monsieur |
| 2 | TAMBOLONI Clotilde Technicien Principal 2eme Classe | Madame |

Indiquer le nombre de candidates : 1

Indiquer le nombre de candidats : 1

Indiquer le nombre total de candidats : 2

Indiquer la part des candidats hommes (*en pourcentage*), le cas échéant, arrondi à l'entier : 50%

~~supérieur~~ (*razer la mention inutile*),

~~inférieur~~ (*razer la mention inutile*),

Indiquer la part des candidates femmes (*en pourcentage*), le cas échéant arrondi à l'entier : 50 %

~~supérieur~~ (*razer la mention inutile*),

~~inférieur~~ (*razer la mention inutile*).

Rappel des conditions ayant trait à la qualité de candidat :

- justifier des conditions requises pour être électeur,
- ne pas être en congé de longue maladie ou de longue durée,
- ne pas avoir été frappé d'une sanction disciplinaire du 3^{ème} groupe (*sauf amnistie ou effacement*),
- ne pas être frappé de l'une des incapacités prévues aux articles L 5 et L 6 du code électoral.

Rappel des conditions ayant trait aux organisations syndicales :

Peuvent présenter des candidats, les organisations syndicales :

- de fonctionnaires, qui sont constituées depuis au moins 2 ans (*à partir du dépôt légal des statuts*) et satisfont aux critères de respect des valeurs républicaines et d'indépendance.
- de fonctionnaires affiliées à une union de syndicats de fonctionnaires qui justifie des conditions précitées.